

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels sont les risques associés.

Il leur est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OFI FUND – RS ACTIONS EUROPEENNES (I-XL-D-EUR)

ISIN : LU1209227930 - Cette catégorie d'actions est proposée aux investisseurs institutionnels

Un Compartiment d'OFI FUND umbrella SICAV. La société de gestion de cette SICAV est OFI LUX.

Ce Compartiment est géré par OFI Asset Management

### Objectifs et politique d'investissement

**Le Compartiment est un Fonds Nourricier et investira en tant que tel à tout moment au moins 85 % de ses actifs dans des actions du Fonds Maître (OFI FUND - RS ACT4 POSITIVE ECONOMY).** Le Compartiment peut détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des actifs liquides auxiliaires, y compris des liquidités, des équivalents de trésorerie et des dépôts bancaires à court terme.

#### Objectif et politique d'investissement du fonds Maître

L'objectif du Fonds Maître est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx Europe 600 Net Return, en investissant dans des actions d'entreprises cotées en bourse, domiciliées et cotées sur des Marchés réglementés ou d'Autres marchés réglementés au sein de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni. Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds Maître basera ses choix d'investissement sur la recherche fondamentale liée à la sélection de titres individuels pour des positions longues.

À cette fin, le Fonds Maître sélectionnera des sociétés ayant de bonnes perspectives de performance et contribuant à « l'économie positive » définie par quatre thématiques, la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles, la santé/la sécurité/le bien-être et l'inclusion sociale. Dans le cadre du processus de sélection des actions, le Gestionnaire d'investissement n'investira que dans des actions de sociétés qui génèrent au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'une des quatre thématiques énumérées ci-dessus, afin de générer un impact social et environnemental positif.

La prise en compte des enjeux ESG significatifs est intégrée dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels afin de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de gérer les risques en vue de générer des rendements durables et à long terme. Des exemples de facteurs ESG incluent: les émissions de carbone, la rareté de l'eau, la gestion des déchets, la biodiversité.

Dans le cadre du processus de sélection des titres de participation, le Gestionnaire d'investissement exclura également de l'univers d'investissement éligible du Compartiment les 20% de titres de participation qui n'ont pas les meilleures notations d'investissements durables et socialement responsables par rapport aux autres titres de participation qui ont été sélectionnés et contrôlera quotidiennement ce ratio de 20%. Les investisseurs doivent être conscients et prêts à accepter que, pour les Compartiments qui ont un processus de gestion durable, ce processus est basé sur l'utilisation d'un modèle propriétaire pour

déterminer la notation ESG. Il y a un risque que ce modèle ne soit pas efficace. La performance de ces Compartiments peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

#### Pouvoir de gestion

Le Fonds Maître sera géré activement. Le Gestionnaire d'investissement a toute liberté pour acheter et vendre des investissements pour le compte du Fonds Maître dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

Le Fonds Maître utilisera l'indice de référence Stoxx Europe 600 Net Return comme indice de référence. L'indice de référence servira d'indicateur pour mesurer la performance passée du Fonds Maître et calculer les commissions de surperformance.

Il est prévu que les actions du Fonds Maître puissent être des composantes de l'indice de référence. Cependant, pour déterminer la composition du portefeuille, le Gestionnaire d'investissement a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des actions qui entrent dans la composition de l'indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement utilisera également son entière discrétion pour investir dans des sociétés ou des secteurs non inclus dans l'indice de référence afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques. La stratégie d'investissement implique que les avoirs du portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence. Cet écart peut être significatif et est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer le Stoxx Europe 600 Net Return (symbole Bloomberg SXXR Index).

#### Acquisition, rachat et conversion

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'action auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base quotidienne (à toute date d'opération, c.-à-d. tout jour où les banques du Luxembourg sont ouvertes pour les activités bancaires).

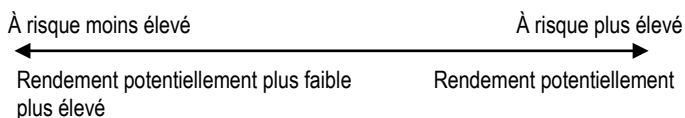
#### Politique de distribution

Le revenu provenant du Compartiment est distribué.

#### Recommandation

Ce compartiment ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent sous 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur se base sur la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de ce compartiment sur les cinq dernières années.

Cette Catégorie d'actions est classée en catégorie 6 car au moins 75 % de l'actif net du Compartiment sera en permanence investi dans des actions ordinaires d'entreprises dont le siège social ou le bureau principal est situé dans un Pays membre de l'UE ayant adopté l'euro comme devise nationale.

D'autres risques essentiels pour le Compartiment ne sont pas suffisamment couverts par l'indicateur ci-dessus : le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres de créances ou d'autres actions, dont des ADR, des GDR, des obligations convertibles et des garanties sur titres cotés ou négociés sur des Marchés réglementés ou d'Autres marchés réglementés.

Le compartiment peut être exposé au risque de crédit lié aux titres si l'émetteur fait défaut ou voit sa notation révisée à la baisse.

Le Compartiment peut aussi détenir jusqu'à 20 % de son actif net en espèces ou équivalents. Il utilisera des instruments dérivés tels que des options de vente ou d'achat et/ou des contrats à terme ou des valeurs mobilières et des indices financiers.

De plus, la valeur de votre investissement peut chuter ou augmenter, et il est possible que vous récupériez une somme inférieure au montant initialement investi.

Les données historiques utilisées aux fins du calcul de la catégorie de risque et de profit ne peuvent pas servir d'indicateur fiable pour le profil de risque à l'avenir.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée ci-dessus demeure inchangée ; elle est susceptible d'évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse de risque ne signifie pas que l'investissement est sans risque. Le capital ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection.

Vous trouverez de plus amples informations à propos du profil de risque et de rendement dans le prospectus relatif à la SICAV disponible chez OFI LUX ou sur le site Internet du Distributeur principal à l'adresse [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu).

## Frais pour cette catégorie d'action

Les frais imputés aux investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

**Frais d'entrée** 3,00 %

**Frais de sortie** Non applicable

Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit versé.

### Frais prélevés pour cette catégorie d'action sur une année

**Frais courants** 0,48 %

### Frais prélevés pour cette catégorie d'action dans certaines circonstances

**Commission de surperformance** -

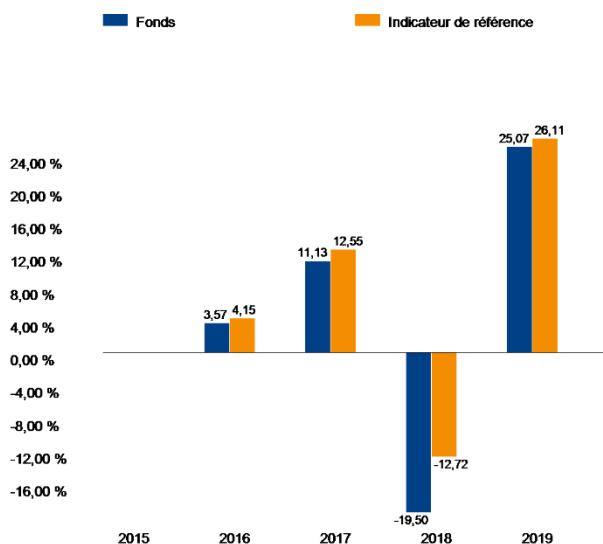
Les **frais d'Entrée** et de **Sortie** peuvent être inférieurs. Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, adressez-vous à votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le montant des **frais courants** est basé sur les dépenses de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Aucune commission de performance n'a été facturée pour l'exercice clos en décembre 2019

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, consultez le Chapitre 15 du prospectus relatif à la SICAV, disponible sur le site internet [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu).

## Performances passées



**Indice de référence** : Stoxx Europe 600 Net Return

Les frais d'entrée éventuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

Les frais courants et la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul de la performance.

Ce Compartiment a été lancé le 14 décembre 2016. Le 24 février 2017, le compartiment OFI FUND – Euro Large Cap (le compartiment d'accueil) a absorbé le compartiment SSP-OFI Large Cap Euro de la SICAV Single Select Platform. Il reflète donc la performance du compartiment absorbé.

A partir du 09/11/2020, ce compartiment est un Fonds Nourricier et investira dans le Master Fund OFI FUND - RS ACT4 POSITIVE ECONOMY

Devise utilisée pour les calculs : EUR

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Informations pratiques

Banque dépositaire (agent de registre et de transfert) : **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST LUXEMBOURG**

Pour obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, nous vous invitons à visiter notre site internet : [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu). Vous pourrez y demander une copie gratuite du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre Site internet fournit également d'autres informations qui ne sont pas reprises dans ce document, comme les cours des actions.

Le compartiment est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. En fonction de votre pays de résidence, cela pourrait avoir un impact sur votre imposition personnelle. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir plus de détails à ce propos.

La société de gestion, OFI Lux, est uniquement responsable des informations énoncées dans le présent document qui s'avèreraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les chapitres pertinents du prospectus relatif à la SICAV.

En tant que filiale détenue à 100 % par OFI Asset Management, la société de gestion applique la politique de rémunération du groupe OFI. Cette politique établit un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale et se base sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs, appliqués différemment pour les preneurs de risque, les cadres supérieurs et les fonctions de contrôle. L'évaluation de la performance est définie dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs dans le fonds de l'OPCVM géré par la société de gestion, en vue de garantir que le processus d'évaluation est basé sur une performance à long terme de la société ainsi que sur ses risques d'investissement, et que le paiement effectif des composantes de la rémunération basées sur la performance est étalé sur la même durée. La politique de rémunération du groupe a été déterminée par le comité stratégique du groupe, composé de représentants des actionnaires du groupe. Ce comité est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. Les détails de la Politique de rémunération actualisée, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux, sont disponibles à l'adresse <http://www.ofilux.lu>. Une copie papier pourra être obtenue gratuitement sur simple demande au siège social de la Société de gestion.

L'investisseur peut passer à des actions d'une autre catégorie du compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le Chapitre 16 du prospectus relatif à la SICAV.

La SICAV est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

La société de gestion est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 09/11/2020.